

DETERMINER L'ISOLEMENT DE FACADE QUAND L'ETUDE ACOUSTIQUE N'EXISTE PAS

Suivant l'arrêté du 23 juillet 2013



Prescrire les bonnes fenêtres

Nota: Tout professionnel de la menuiserie extérieure a devoir de conseil pour la prescription de produits, et notamment la détermination des performances acoustiques d'éléments de façade. En l'absence d'étude acoustique, l'application de règles simples décrites dans cette fiche technique FT 32 permet de déterminer l'isolement de façade ($D_{nTA, tr}$ (dB)) à respecter, compte tenu des infrastructures environnantes. Sur la base d'un exemple, un guide pas à pas liste les étapes successives de cette méthode. Par ailleurs la détermination des performances acoustiques des menuiseries permettant de satisfaire à l'exigence de façade ainsi estimée fait l'objet de la fiche FT31 dans la limite d'un $D_{nTA.\ tr}$ < 35 dB

COMMENT FAIRE LE DIAGNOSTIC ETAPE PAR ETAPE ?

Nota : Un cas pratique d'un immeuble situé dans l'Essonne (91) vous est proposé pour illustrer ce « pas à pas » tout au long des étapes

ETAPE 1: GEO-LOCALISATION DU LOGEMENT A RENOVER AFIN DE DETERMINER A QUELLES DISTANCES DES ZONES DE BRUITS POTENTIELS (ROUTE, VOIE FERREE...) SE TROUVE LE CHANTIER.

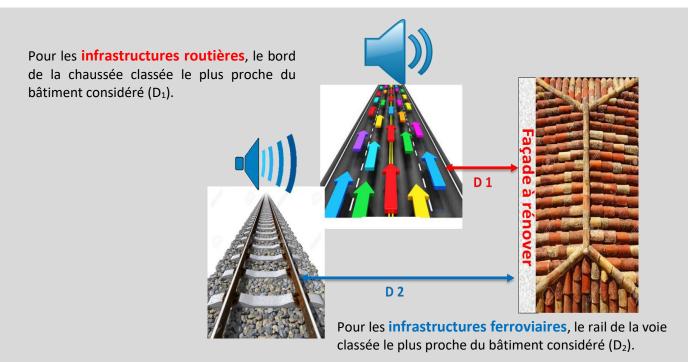
Les distances horizontales :

Déterminer la distance qui sépare la façade de l'immeuble sur lequel porte les travaux des différentes infrastructures qui génèrent du bruit



Comment?

Par un outil de type « calculitineraire.fr » (ou autre) qui vous permet de déterminer en mètres les distances de la facade aux infrastructures bruvantes



CAS PRATIQUE: Dans l'Essonne (91) en bord de nationale et de voie ferrée:

Pour la route Pour le train $D_2 = 51$ mètres $D_1 = 37 \text{ mètres}$



FICHE TECHNIQUE N°32

ETAPE 2 : DETERMINATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES — DETERMINATION DE LA CATEGORIE

2

Comment?

Les départements français ont classé toutes leurs infrastructures en fonction du bruit en catégorie 1, 2, 3, 4, ou 5

Sur le web à partir de notre cas pratique :



Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif les niveaux de bruits auxquels les catégories correspondent :

Catégorie	Niveau sonore au point de	Niveau sonore au point de
(à identifier pour les	référence en période diurne	référence en période nocturne
étapes suivantes)	(en dB(A), donné à titre indicatif)	(en dB(A), donné à titre indicatif)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

CAS PRATIQUE : Dans l'Essonne (91) en bord de nationale et de voie ferrée, on a trouvé sur le site internet :

Pour la route	Pour le train
Catégorie 2	Catégorie 1



ETAPE 3 : DETERMINATION DE L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE MINIMAL DE FAÇADE $D_{nT,A,tr}$ EN dB POUR CHAQUE INFRASTRUCTURE.

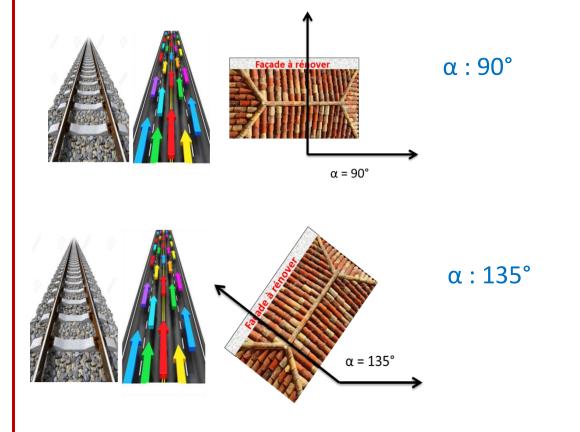
A partir de ce tableau, on détermine l'isolement minimal D_{nT,A,tr} en dB pour chaque infrastructure

		0	10	15	20 :		stance			_	tres	0 12) F 1	60 20	00 2	50 300
de cture		0	10	15	20 .	25	30 40) 30		05 6	10	10 12	25]	160 20	00 2	300
ë ë	1	45	45	44	43	42	41	40	<mark>39</mark>	38	37	36	35	34	33	32
Catégorio infrastru	2	42	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	
Catégorie infrastru	3	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30					_
<u> </u>	4	35	33	32	31	30			•		•					
	5	30					_									

CAS PRATIQUE: Dans l'Essonne (91) en bord de nationale et de voie ferrée:

Pour la route	Pour le train
Croiser la catégorie avec la distance :	Croiser la catégorie avec la distance
 Catégorie 2 (ligne 2) 	Catégorie 1 (ligne 1)
• $D_1 = 37$ mètres (entre 30 m	D 2 = 51 mètres (entre 50 m et
et 40 m)	65 m)
Soit DnT,A,tr = 38 dB	Soit DnT,A,tr= 39 dB

ETAPE 4 : CORRECTION A APPORTER EN FONCTION DE L'ANGLE **Q** SOUS LEQUEL LA FAÇADE EST EXPOSEE A L'INFRASTRUCTURE





FICHE TECHNIQUE N°32

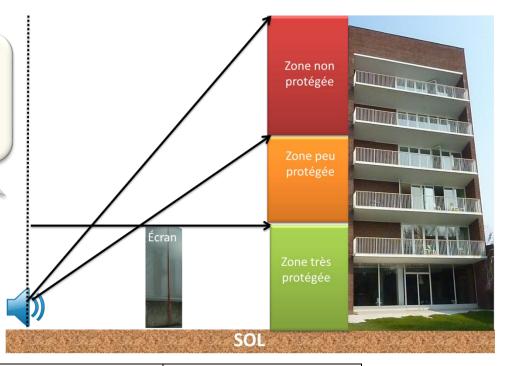


Cette correction est à apporter **pour chaque infrastructure** car l'angle d'exposition de la façade peut varier d'une infrastructure à l'autre!

Angle de vue α	Correction à apporter	Les valeurs déterminées (par exemple)	D _{nT,A,tr} en dB
α > 135°	+ 0 dB	Cas pratique : Essonne $\alpha = 180^{\circ}$ pour les deux infrastructures	Aucune correction
110°< α < 135°	- 1 dB		
90°< α < 110°	- 2 dB		
		Autres exemples	
60°< α < 90°	- 3 dB	Pour la route si $D_{nT,A,tr} = 42 dB$	42 – 3 = 39 dB
30°< α < 60°	- 4 dB	Pour le train si D _{nT,A,tr} = 38 dB	38 – 4 = 34 dB
15°< α < 30°	- 5 dB		
0°< α < 15°	- 6 dB		
$\alpha = 0^{\circ}$	- 9 dB		

ETAPE 4 BIS: CORRECTION A APPORTER SI LA FACADE EST PROTEGEE DU BRUIT PAR UN OBSTACLE

Protection des façades du bâtiment par des écrans acoustiques ou des merlons continus en bordure de l'infrastructure



Pièces en zone de façade	Corrections à apporter		
Non Protégée	+ 0 dB		
Peu protégée	- 3 dB		
Très Protégée	- 6 dB		



FICHE TECHNIQUE N°32

ETAPE 5 : DETERMINATION DE L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE MINIMAL DE FAÇADE D_{nT,A,tr} en **dB** en tenant compte de l'exposition a plusieurs infrastructures terrestres et des corrections potentielles dues a l'angle d'exposition

Dans le cas pratique étudié (Essonne), il faut ajouter un isolement de 38 dB et un isolement de 39 dB



Attention en acoustique 38 dB + 39 dB ≠ 77 dB

Pour cela on dispose du tableau suivant :

Ecart entre les deux valeurs	Correction à apporter	Les valeurs déterminées (par exemple)	D _{nT,A,tr} en dB
Ecart de 0 à 1 dB	+ 3 dB	Cas pratique : Essonne 38 dB et 39 dB	39 + 3 = 42 dB
Ecart de 2 à 3 dB	+ 2 dB	35 dB et 37 dB	37 + 2 = 39 dB
Ecart de 4 à 9 dB	+ 1 dB	40 dB et 35 dB	40 + 1 = 41 dB
Ecart > 9 dB	+ 0 dB	42 dB et 35 dB	42 + 0 = 42 dB

CAS PRATIQUE: Dans l'Essonne (91) en bord de nationale et de voie ferrée:

 $D_{nT,A,tr}$ en dB = 42 dB

CAS PARTICULIER DES AERODROMES

Pour les bruits aériens, il convient de consulter les PEB (Plans d'Exposition au Bruit) qui concernent 170 aéroports.



Le site internet du département français

NOM DU DEPARTEMENT.GOUV.FR permet de trouver les classements. (exemple : Orly)



Les zones sont classées et un isolement de façade est imposé :

ZONES	D _{nT,A,tr} en dB
Α	45 dB
В	40 dB
С	35 dB
D	32 dB



CE QU'IL FAUT RETENIR

			ETAPES			CAS PRATIQUE : Essonne (91) Route / voie ferrée
1	Géo localiser l'immeuble	 Outil de type «CAL Déterminer les dis (routes, voies ferré 	D ₁ = 37 m et D ₂ = 51 m			
2	Trouver la catégorie de l'infrastructure	 Depuis internet : NOM DEPARTE POLITIQUES PU ENVIRONNEME BRUIT 	cat. 2 et cat. 1			
3	Déterminer l'isolement acoustique minimal DnT,A,tr en (dB) pour chaque infrastructure	Categorie de la companya de la compa	15 20 25 14 43 42 41 40 33 37 36 33	2 41 40 39 38 37 36 3 38 37 36 35 34 33 5 34 33 32 31 30	5 160 200 250 30 35 34 33 32 32 31 30	$D_{nT,A,tr} = 38 dB$ Et $D_{nT,A,tr} = 39 dB$
		Angle de vueα	Correction	Les valeurs déterminées	D _{nT,A,tr} en dB	D _{nT,A,tr} = 38 dB
4 et 4 bis	Corriger en fonction de l'angle α d'exposition de la façade à	α > 135° 110° < α < 135° 90° < α < 110°	+ 0 dB - 1 dB - 2 dB	Cas pratique : Essonne α = 180° pour les deux infrastructures Autres exemples :	Aucune correction	Et - 20 dB
	l'infrastructure (avec ou sans	60°< α < 90°	- 3 dB	Pour la route si D _{nT,A,tr} = 42 dB		D _{nT,A,tr} = 39 dB
	écran)	30°< α < 60° 15°< α < 30° 0°< α < 15° α = 0°(face arrière)	- 4 dB - 5 dB - 6 dB - 9 dB	Pour le train si D _{nT,A,tr} = 38 dB	38 – 4 = 34 dB	
	Déterminer DnT,A,tr en (dB)	Ecart entre les deux valeurs	Correctionr	Les valeurs déterminées (par exemple)	D _{nT,A,tr} en dB	D _{nT,A,tr} = 42 dB façade
5	minimal en fonction de	Ecart de 0 à 1 dB	+ 3 dB	Cas pratique : Essonne 38 dB et 39 dB	39 + 3 = 42 dB	
	l'exposition à plusieurs	Ecart de 2 à 3 dB	+ 2 dB	35 dB et 37 dB	37 + 2 = 39 dB	
	infrastructures terrrestes et	Ecart de 4 à 9 dB Ecart > 9 dB	+ 1 dB + 0 dB	40 dB et 35 dB 42 dB et 35 dB	40 + 1 = 41 dB 42 + 0 =	

A vous de prescrire la fenêtre adaptée





AUTRES FICHES « ACOUSTIQUE » 2017

FT 30 : Définition des grandeurs acoustiques (Rw,Ra,Tr) pour la menuiserie extérieure FT 31 : L'isolement de façade $D_{nT,W}$ (C, C_{tr}) : Conséquences pour la menuiserie extérieure

NOTES



Maison de la Mécanique 39, rue Louis Blanc - CS 30080 92038 LA DEFENSE CEDEX Tél. 01 47 17 69 37

Retrouvez nous sur le site

www.ufme.fr